Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **74 (1948)**

Heft 24

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sur un foyer. Les sapeurs-pompiers se trouvent déjà suffisamment exposés aux produits nocifs de la combustion, CO_2, CO, et fumées, pour ne pas compliquer encore leur tâche.

* * *

J'ai montré, au cours de cet exposé, combien est vaste ce domaine et combien il offre aussi de possibilités de recherches pour l'ingénieur et l'architecte. Et cependant, je me suis strictement limité à l'incendie en tant qu'accident de la vie civile, ainsi qu'aux moyens propres à l'éviter ou tout au moins à restreindre les dégâts. Je n'ai rien dit de l'incendie considéré comme acte de guerre, et je n'en dirai rien, car suivant que l'on se trouve d'un côté ou l'autre de la barricade, on cherche ou bien à provoquer l'incendie — les moyens sont alors très perfectionnés — ou à l'éteindre, ce qui est beaucoup plus difficile. La dernière conflagration mondiale nous a d'ailleurs révélé de si navrants épisodes que je ne crois pas utile d'insister.

Quoi qu'il en soit, ces considérations n'inclinent peut-être pas à l'optimisme béat, mais est-ce une raison suffisante pour ne pas conclure ? Certes non, car je suis convaincu que plus les problèmes de la lutte contre l'incendie banal, de l'incendie dont les journaux nous apportent chaque jour la décevante chronique, plus ces problèmes, dis-je, recevront des solutions rationnelles, mieux nous serons préparés pour affronter et résoudre les problèmes posés par l'incendie de guerre.

Mais peut-on parler d'incendie de guerre sans évoquer cette autre engeance — la bombe atomique — dont les menaces d'emploi ne cessent d'inquiéter l'humanité ? Pour ce qui me concerne tout au moins, je répondrai que l'incendie est un problème d'ordre strictement technique, tandis que la bombe atomique, elle, est surtout un problème de haute politique internationale. Si, pour le premier, on peut espérer le résoudre un jour à satisfaction — c'est une question de temps — on se bornera pour le second à garder le ferme espoir que les puissants de ce monde parviendront enfin à se mettre d'accord sur les modalités de contrôle de l'énergie nucléaire, et ce, avant qu'il ne soit trop tard.

Salle de spectacles et halle de gymnastique et d'athlétisme, à Couvet

CONCOURS D'ARCHITECTURE

Extrait du programme

Au printemps 1948, la commune de Couvet ouvrait un concours pour la construction d'une salle de spectacles et halles de gymnastique et d'athlétisme.

Le concours était réservé : aux architectes suisses régulièrement domiciliés dans le canton de Neuchâtel avant le 1er mai 1947, aux architectes d'origine neuchâteloise, domiciliés en Suisse.

Le but de la commune de Couvet était d'obtenir les plans d'une composition d'ensemble comportant les divers locaux énumérés ci-dessus et les concurrents devaient tenir compte du fait que la construction se ferait en deux étapes dont la première serait limitée aux halles de gymnastique et d'athlétisme.

Il était recommandé aux concurrents de traiter les constructions avec sobriété et économie.

La *salle de spectacles* devait être de 600 places. Il y avait lieu de prévoir la possibilité, à l'aide d'une cloison mobile, de la réduire à 400 places. Les *halles de gymnastique et d'athlétisme* devaient, l'une et l'autre, avoir une surface de 22×12 m.

Le programme spécifiait en outre en détail les divers locaux annexes à prévoir et précisait que les deux halles devaient être superposées, la halle de gymnastique étant placée à l'étage supérieur.

Il était demandé une communication facile et à l'abri des intempéries entre la salle de spectacles et l'une ou l'autre des halles.

Extrait du rapport du jury

Le jury était composé de MM. Ch. Thévenaz, architecte, à Lausanne, président ; F. Bourquin, C. Jacquemet, F. Wavre, A. Pilet (suppléants : MM. G. Delayer et P. Lavenex).

Il s'est réuni à Couvet, les 5 et 6 août 1948. Quatorze projets avaient été déposés dans le délai réglementaire.

Cinq projets ne présentant pas un intérêt suffisant sont éliminés au premier tour ; quatre le sont au second tour, après rédaction de leur critique. Les cinq projets restants font l'objet d'une critique détaillée, après quoi le jury procède à leur classement comme suit : 1er rang, projet « Les plaisirs et les jeux » ; 2e rang, projet « Molière » ; 3e rang, projet « Liaison » ; 4e rang, projet « Vita » ; 5e rang, projet « Art et sport ».

Le jury décide ensuite de décerner aux auteurs des projets classés en premier, deuxième, troisième et quatrième rangs respectivement les prix de 3000 fr., 2100 fr., 1800 fr. et 1600 fr.

Il déclare que les qualités du projet classé en premier rang justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur.

* * *

L'ouverture des enveloppes révèle les noms des lauréats. Leur liste s'établit comme suit :

1er prix, projet « Les plaisirs et les jeux », MM. *Perrelet* et *Stalé*, architectes, à Lausanne.

2e prix, projet « Molière », M. *A. Lozeron*, architecte, à Genève.

3e prix, projet « Liaison », MM. *Chappuis* et *Pizzera*, architectes, à Neuchâtel.

4e prix, projet « Vita », M. *Ls Vaucher*, architecte, à Fribourg.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UNE SALLE DE SPECTACLES ET HALLE DE GYMNASTIQUE A COUVET

1er prix, projet « Les plaisirs et les jeux », MM. *Perrelet* et *Stalé*, architectes, à Lausanne.

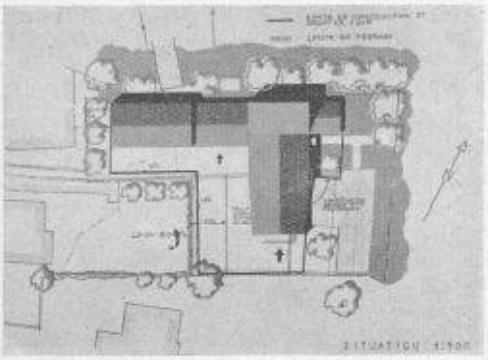

Situation. Echelle 1 : 2000.

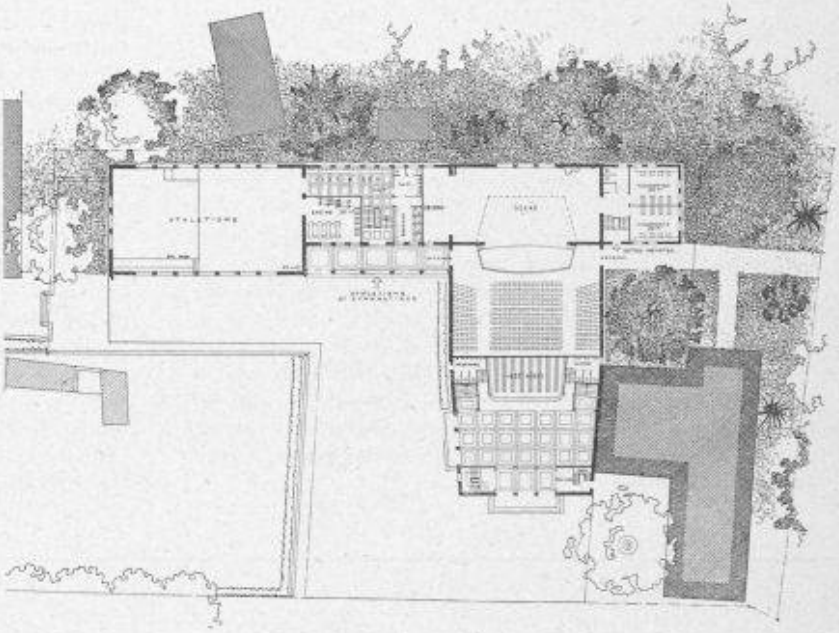

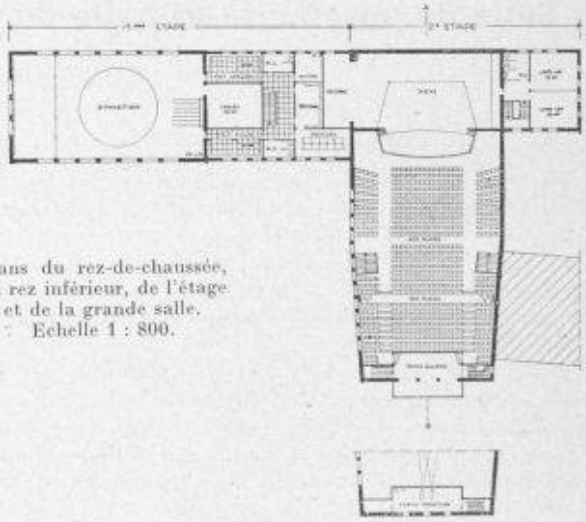

Plans du rez-de-chaussée, du rez inférieur, de l'étage et de la grande salle. Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Bon projet, clair et sobre, tenant bien compte du voisinage des bâtiments S. I. et Hôtel communal. Beau vestibule d'entrée avec cependant une hauteur paraissant insuffisante. Disposition vestiaire, toilettes et escaliers conduisant à la salle de spectacles, très bonne. Excellent aménagement de la salle de spectacles : l'échappée des escaliers d'accès à la salle est insuffisante en hauteur. Bonne disposition des locaux annexes de la scène, sauf le magasin des décors qui n'est pas facilement accessible. La liaison entre la salle de spectacles et les halles de sport n'est pas assez à l'abri des intempéries. L'éclairage par la toiture des locaux annexes des halles de sport est critiquable. Belle architecture des façades bien dans le caractère des anciens bâtiments communaux. Cube normal.

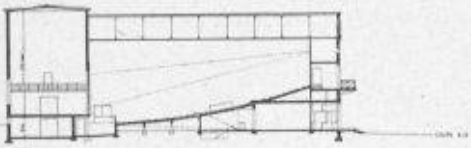

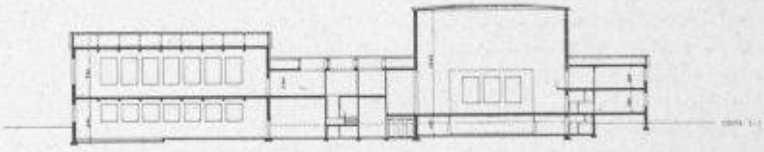

Coupes et façades. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UNE SALLE DE SPECTACLES ET HALLE DE GYMNASTIQUE A COUVET

2e prix, projet « Molière », M. *A. Lozeron*, architecte, à Genève.

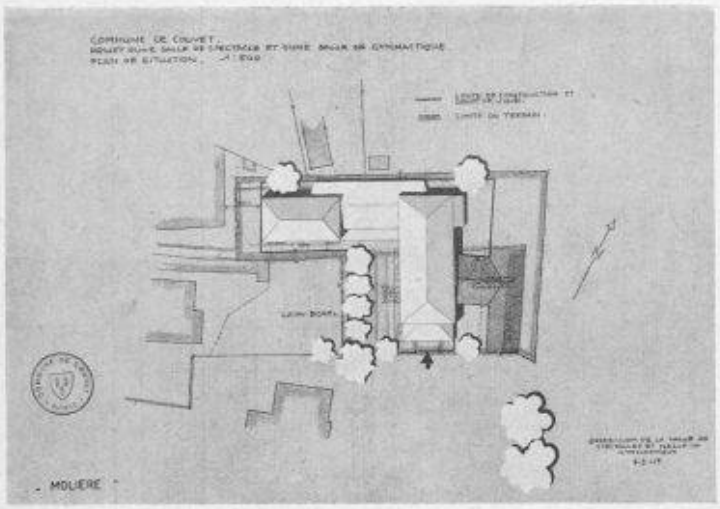

Situation. — Echelle 1 : 2000.

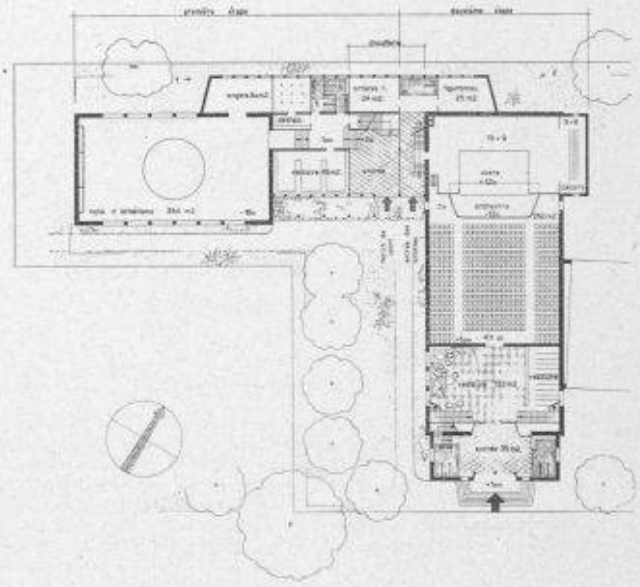

Plan de l'étage inférieur. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Bonne implantation tenant compte du bâtiment des S. I. La caisse dans le vestibule d'entrée est insuffisamment indiquée. Le vestiaire devrait être un peu plus développé. Les accès de la galerie sont bons mais leur départ vers la porte d'entrée crée un conflit dans la circulation. La solution prévoyant la réduction de la salle de spectacles par la fermeture de la galerie est bonne. La scène n'a pas la hauteur libre suffisante. La liaison entre la salle de spectacles et la halle d'athlétisme au moyen d'un porche n'est pas assez à l'abri des intempéries. Les vestibules des vestiaires des halles sont mal éclairés. Le trop large emploi de la couverture plate est critiquable. Il y a un manque de franchise entre les limites des première et deuxième étapes. Manque de parenté entre l'architecture de la salle de spectacles et les halles de sport. L'avant-corps d'entrée de la salle de spectacles ne permet pas de donner à cette façade le caractère architectural en rapport avec la destination du bâtiment et son emplacement. Cube normal.

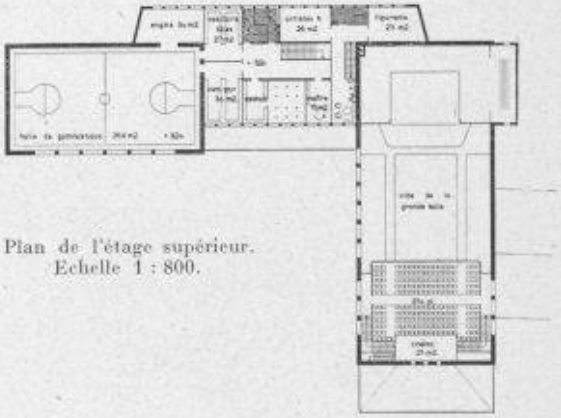

Plan de l'étage supérieur.
Echelle 1 : 800.

Façades. — Echelle 1 : 800.

CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR UNE SALLE DE SPECTACLES ET HALLE DE GYNNASTIQUE A COUVET

3e prix, projet « Liaison », MM. *Chappuis* et *Pizzera*, architectes, à Neuchâtel.

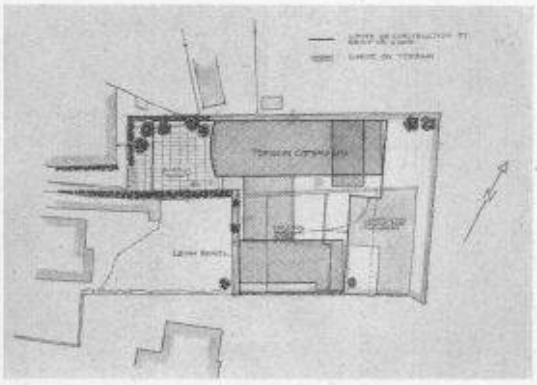

Situation. — Echelle 1 : 2000.

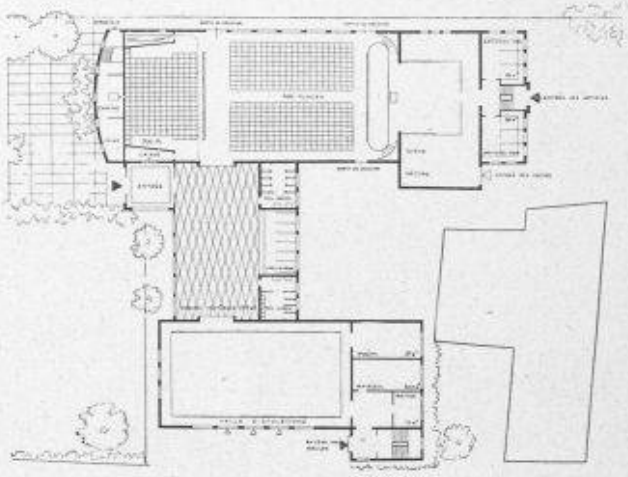

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 800.

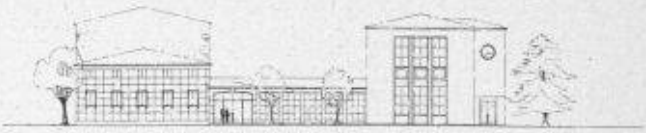

Façade ouest. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

L'implantation ne tient pas assez compte de la proximité de l'immeuble des S. I., mais dégage bien par contre l'Ecole de mécanique et d'électricité. Le principal intérêt de ce projet réside dans la bonne liaison entre la salle de spectacles et les halles de sport. Ce projet réserve un bel espace libre entre l'Hôtel communal et la salle de spectacles. L'entrée de la salle de spectacles n'est pas suffisamment caractérisée et la façade postérieure est seule à bénéficier du terrain de la belle place aménagée. L'accès du local des décors est bien compris. Bonne réalisation de la séparation de réduction de la salle de spectacles. Bonne disposition des loges des artistes, des vestiaires et des W.-C. pour le public. Les vestiaires de la halle d'athlétisme à l'entresol présentent des inconvénients. L'avant-corps d'entrée des halles de sport ne permet pas une composition architecturale de la façade principale. Cube normal.

4e prix, projet « Vita », M. *L. Vancher*, architecte, à Fribourg.

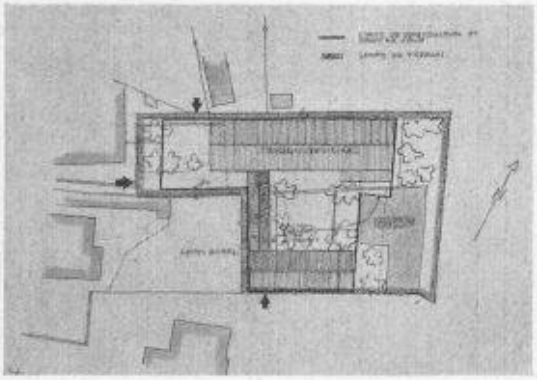

Situation. — Echelle 1 : 2000.

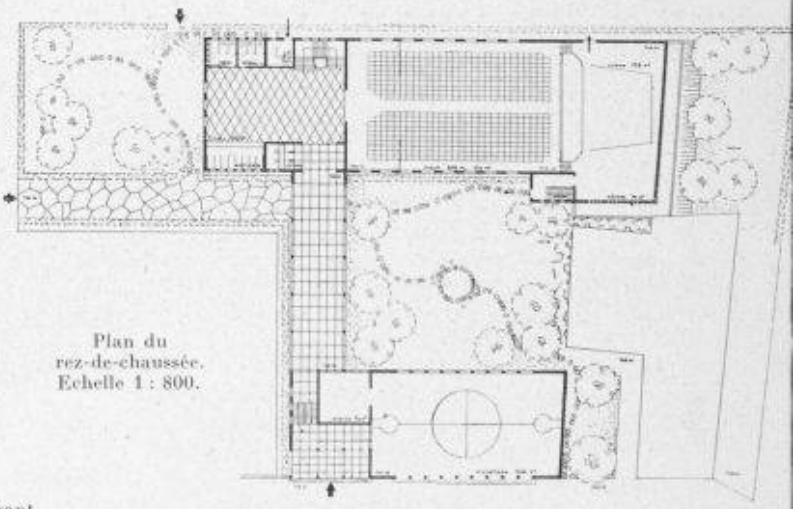

Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1 : 800.

Façade sud-ouest. — Echelle 1 : 800.

Jugement du jury :

Implantation tenant compte de la proximité des S. I. réservant une cour-jardin utile pour certaines manifestations. L'entrée de la grande salle par l'ouest est trop peu en évidence et son accès au travers des dégagements de la halle de gymnastique est étriqué. La séparation mobile de la grande salle est mal étudiée et irréalisable telle que prévue. Les vestiaires et le vestibule d'entrée de la salle de spectacles sont insuffisants. L'escalier de la galerie est trop important et sans fermeture ; les loges des artistes en deuxième sous-sol sont mal placées ; il y a interversion de hauteur entre la salle de gymnastique et la salle d'athlétisme. La solution prévoyant les vestiaires et W.-C. de la salle d'athlétisme à l'entresol présente des inconvénients. L'unité de l'architecture des façades est satisfaisante. Cube normal.